

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1306-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 22 avril 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1306-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables à l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires et de préciser les dispositions relatives aux traverses de cours d'eau dans le cas d'un terrain de coin, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP09-2024 et SP09-2024 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 10 mai 2024.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 10 mai 2024.

Donné à Granby, ce 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 17 mai 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier